



COMITÉ  
de CÔTE D'OR de HANDBALL



Longvic, le 14 Novembre 2011.

**RÈGLEMENT PARTICULIER**  
**Moins de 12 ans Masculins**  
**TOURNOIS DE CLASSEMENT J2**

SAISON 2011 / 2012

**1. CATÉGORIE D'ÂGE :**

Ce championnat est ouvert aux joueurs et joueuses né(e)s en 2000-2001-2002.

**2. FORMULE DE L'ÉPREUVE :**

***Composition des matchs secs le club en gras est le club recevant :***

T1	
HBC Varois Arc 1	CS Fontaine 1
H.B.C Meursault 1	DBHB 1
Beaune HB	CS Fontaine 2

T2	
ALC Longvic 1	CSIT Genlis
Chevigny St Sauveur	HB Pays Nuiton
AO Arnay-le-Duc	HBC Pontailler-Mirebeau 1

T3	
HBC Couchey-Fixin-Gevrey	HBC Varois 2
CL Marsannay HB	AS Auxois
JL Seurre	DBHB 2

T4	
HBC Semur-en-Auxois	HBC Intercom.de la Saone
E.Auxonnaise	HBC Meursault 2
CS Pernand-Vergelesses	CS Fontaine 3

T5	
ALC Longvic 2	Chatillon
HBC Pontailler-Mirebeau 2	HBC Talant



COMITÉ  
de CÔTE D'OR de HANDBALL



**3. TEMPS DE JEU lors des Tournois :**

- **Tournois**

Match sec : 2 mi-temps de 20 minutes.

Exclusion : 2 minutes.

Pause : 5 minutes.

Temps morts : possibilité de prendre un temps mort par mi-temps et par équipe.

**4. TAILLE DU BALLON :**

Taille 0.

**5. ARBITRAGE :**

Par des Jeunes Arbitres du Club recevant et/ou par arbitre officiel possédant une licence sur laquelle est indiqué le grade de l'arbitre et devant être inscrit sur la feuille de match.

**6. FEUILLE DE MATCH :**

Elle est établie sur **feuille de match électronique**.

L'envoi (cf **article 98.7 de l'annuaire fédéral 2011-2012**) doit être effectué via le logiciel de feuille de match électronique :

- **Avant minuit pour les rencontres programmées à partir de 18h00.**
- **Avant 20h00 pour les rencontres programmées avant 16h00 (matches le dimanche).**

**7. NON PREVUS :**

Du domaine des statuts et règlements départementaux.

**8. REGLES AMENAGEES :**

Jeu à 6 contre 6 (joueurs de champ) sur le terrain de handball.

La défense est organisée autour d'un système :

- **HOMME à HOMME SUR TOUT LE TERRAIN OBLIGATOIRE DURANT LES 2 MI-TEMPS** (prise en compte de la balle et de l'adversaire)

**Remarque : la défense Individuelle stricte est interdite sur un ou plusieurs attaquants.**

↳ 1<sup>ère</sup> mi-temps :

L'engagement s'effectue par le gardien de but sur le point des 4m au coup de sifflet de l'arbitre avec les défenseurs adverses doivent être en dehors des 9 mètres.

↳ 2<sup>ème</sup> mi-temps :

L'engagement s'effectue au centre du terrain ; le pied sur la ligne d'engagement au coup de sifflet de l'arbitre

Attention : les attaquants doivent être dans leur propre moitié de terrain.